

# METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## **NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE**

### **APPROBATION DE LA REVISION ET DE L'AFFECTION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU BOULEVARD DE LA BLANCARDE A MARSEILLE**

La Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence ont souhaité procéder à l'aménagement du boulevard de la Blancarde dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Cet aménagement consiste en la requalification de la partie du boulevard située entre le boulevard Rougier et l'avenue de Saint Barnabé (soit 430 mètres linéaires).

Le projet représente une surface globale de 6 000m<sup>2</sup> à aménager. Il consiste notamment à élargir les trottoirs, à instaurer une zone 30 avec plateaux surélevés, à matérialiser les places de stationnement et à prévoir un aménagement cyclable.

Les contraintes d'exécution du chantier ont rallongé le délai de réalisation et induit des surcoûts d'un montant de 90 734,09 euros TTC ayant fait l'objet d'un avenant au marché de travaux.

Par ailleurs et afin d'assurer une cohérence entre deux aménagements qualitatifs (requalification de l'Avenue Françoise Duparc, dont les travaux sont en cours et la présente opération relative à l'aménagement du boulevard de la Blancarde), il est nécessaire de prévoir une extension du périmètre de cette dernière (coût estimé à +235 000 euros TTC), en poursuivant la requalification dudit boulevard de la Blancarde, entre le boulevard Rougier et l'avenue Françoise Duparc (soit + 100 mètres linéaires).

En conséquence, l'enveloppe financière doit être réévaluée.

L'opération n°2015107900 intitulée : « MARSEILLE – Aménagement du boulevard de la Blancarde » a été créée par délibération n° VOI 008-776/15/CC en date du 19 février 2015, pour un montant de 1 300 000 euros TTC. Elle a été réévaluée à 1 400 000 euros TTC par délibération n°VOI 005-5273/18/CM en date du 13 décembre 2018. Il est envisagé de porter celle-ci à hauteur de 1 800 000 euros TTC ( + 400 000 euros TTC).

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 15 Octobre 2020

15187

#### ■ Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement du boulevard de la Blancarde à Marseille

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence ont souhaité procéder à l'aménagement du boulevard de la Blancarde dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Cet aménagement consiste en la requalification de la partie du boulevard située entre le boulevard Rougier et l'avenue de Saint Barnabé (soit 430 mètres linéaires).

Le projet représente une surface globale de 6 000m<sup>2</sup> à aménager. Il consiste notamment à élargir les trottoirs, à instaurer une zone 30 avec plateaux surélevés, à matérialiser les places de stationnement et à prévoir un aménagement cyclable.

Les contraintes d'exécution du chantier ont rallongé le délai de réalisation et induit des surcoûts d'un montant de 90 734,09 euros TTC ayant fait l'objet d'un avenant au marché de travaux.

Par ailleurs et afin d'assurer une cohérence entre deux aménagements qualitatifs (requalification de l'Avenue Françoise Duparc, dont les travaux sont en cours et la présente opération relative à l'aménagement du boulevard de la Blancarde), il est nécessaire de prévoir une extension du périmètre de cette dernière (coût estimé à +235 000 euros TTC), en poursuivant la requalification dudit boulevard de la Blancarde, entre le boulevard Rougier et l'avenue Françoise Duparc (soit + 100 mètres linéaires).

En conséquence, l'enveloppe financière doit être réévaluée.

L'opération n°2015107900 intitulée : « MARSEILLE – Aménagement du boulevard de la Blancarde » a été créée par délibération n° VOI 008-776/15/CC en date du 19 février 2015, pour un montant de 1 300 000 euros TTC. Elle a été réévaluée à 1 400 000 euros TTC par délibération n°VOI 005-5273/18/CM

en date du 13 décembre 2018. Il est envisagé de porter celle-ci à hauteur de 1 800 000 euros TTC ( + 400 000 euros TTC).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération VOI 008-776/15/CC du 19 février 2015 fixant le volume de l'autorisation de programme intitulée « MARSEILLE – Aménagement du boulevard de la Blancarde » ;
- La délibération VOI 005-5273/18/CM du 13 décembre 2018 modifiant le volume de l'autorisation de programme ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 13 octobre 2020.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement du boulevard de la Blancarde à Marseille ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération n°2015107900 intitulée «MARSEILLE – Aménagement du boulevard de la Blancarde » pour un montant de 400 000 euros portant le montant total de l'opération de 1 400 000 euros TTC à 1 800 000 euros TTC, rattachée au programme 14 Voirie Métropolitaine, Code AP 141141BP.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2020 et suivants : Opération 2015107900 - Autorisation de Programme 141141BP

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Antériorité : 611 015,07 euros  
Année 2020 : 960 000,00 euros  
Année 2021 et suivantes : 228 984,93 euros

Pour enrôlement,

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

